

**Draft of Land Use Planning Process Strategy
For Corridor
MOV1.2.CBNRM3:A.**



Par
Camille LIKONDO LOKONGA,
Spécialiste en Foresterie Communautaire

Juillet 08

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	3
2	EQUIPE DE PLANIFICATION : RESPONSABILITES ET ROLES.....	3
2.1	CHEF D'EQUIPE	3
2.2	SPECIALISTE EN GIS	3
2.3	BIOLOGISTE.....	3
2.4	SOCIO - ANTHROPOLOGUE	3
2.5	AGRO – ECONOMISTE	4
2.6	SPECIALISTE EN GENRE.....	4
2.7	JURISTE.....	4
2.8	EXPERT DU GOUVERNEMENT (DRFC).....	4
2.9	REPRESENTANT DES POPULATIONS /ONG LOCALES	4
3	ANALYSE DU PROCESSUS LEGAL POUR L'APPROBATION DU CORRIDOR.....	4
3.1	STATUT JURIDIQUE ACTUEL DU CORRIDOR.....	4
3.2	PLAN D'ACTION ENVISAGE POUR QUE LE CORRIDOR DU STATUT LEGAL.....	4
3.3	PERSONNE A CONTACTER AU SEIN DU MECNT PAR L'EQUIPE DE PLANIFICATION	5
3.4	PROPOSITION DE DESIGNATION DE L'AIRE PROTEGEE	5
3.5	PERSONNE A CONTACTER AU SEIN DU MECNT PAR L'EQUIPE DE PLANIFICATION	5
3.6	CALENDRIER DE STRATEGIE DE DESIGNATION OFFICIELLE.....	5
3.7	PROPOSITION DE DESIGNATION DE LA MACRO ZONE	5
4	RECUEIL OU COLLECTE DES DONNEES	5
4.1	DONNEES DISPONIBLES	5
4.2	DONNEES A COLLECTER	6
4.3	STRATEGIE POUR OBTENIR LES DONNEES MANQUANTES	6
5	STRATEGIE DE PARTICIPATION PUBLIQUE.....	7
5.1	MISE EN PLACE D'UN CADRE DE CONCERTATION DES PARTIES PRENANTES.	7
5.2	SELECTION DES REPRESENTANTS.....	7
5.3	ATELIER D'ANALYSE DES MENACES ET OPPORTUNITES AVEC PRISE DE DECISION CONCERTEE	7
5.4	IDENTIFICATION DU PROCESSUS DE LEGALISATION.....	7
5.5	ATELIER D'ELABORATION ET DE VALIDATION DU PLAN DE GESTION	7
6	CONDITIONS DESIREES ET OBJECTIFS	7
7	MICRO ZONAGE, OBJECTIFS ET DIRECTIVES POUR CHAQUE MICRO ZONE.....	8
8	OBTENTION DE L'APPROBATION OU L'AVAL OFFICIEL DU PLAN	8
9	MISE EN ŒUVRE DU PLAN	8
10	SUIVI ET L'EVALUATION DU PLAN DE GESTION.....	9
11	SUIVI ET EVALUATION DU PLAN D'ACTION DU LUPP STRATEGY DOCUMENT	10
11.1	SUIVI.....	10
11.2	EVALUATION	13
12	CHRONOGRAMME OU CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION	13
13	BUDGET DETAILLE PAR RUBRIQUE DE DEPENSES.	14

1 Introduction

Le présent document fournit les principales étapes à parcourir pour élaborer le plan de gestion du Corridor RFLY et CADJOBÉ ainsi que les stratégies pour chaque étape.

2 Equipe de planification : responsabilités et rôles

La constitution de l'équipe de planification a commencé dès le premier trimestre et se poursuit progressivement pendant le déroulement du processus de planification à mesure que le besoin se fait sentir.

2.1 Chef d'équipe

Le rôle principal du chef d'équipe consistera à guider l'ensemble du processus de planification. A cet effet, il aura les responsabilités suivantes :

- Identifier l'équipe de planification et définir les rôles de chaque membre de l'équipe
- Identifier les principales lacunes d'information dans l'élaboration du Plan de gestion et les inclure dans le document stratégique de planification
- Réunir l'équipe de planification et les intéressés afin de définir, formuler et prioriser les conditions désirées, les objectifs, les directives pour l'ensemble de la macro zone, identifier les micro zones et définir les objectifs et les directives pour chacune d'elles
- Décrire les défis et possibilités associés à la réalisation de chaque objectif
- Rédiger le plan de gestion et le soumettre à l'autorité compétente
- Mettre en œuvre, suivre, évaluer réviser et mettre à jour le plan

Le chef d'équipe travaillera à temps plein et durant toute la durée d projet. Cette expertise pourra être puisée de l'AWF.

2.2 Spécialiste en GIS

- L'exercice sera en rapport avec le micro zonage dans l'aire et sur base de la distribution de la faune, des populations humaines et leurs activités, des types de végétation et de la distance en rapport avec la route, etc. Cette expertise se retrouvera au sein de l'AWF même.
- Les résultats du travail de cette expertise pourront contribuer à la description des caractéristiques physiques de l'extension (délimitation, topographie, cartes satellitaires, limites des concessions éventuelles, limites des aires protégées existantes) et au micro zonage

Le spécialiste en GIS travaillera à temps partiel et pendant toute la durée du projet.

2.3 Biologiste

- Le biologiste sera responsable pour les enquêtes sur les espèces fauniques, tant les espèces protégées que les espèces sources de protéines animales. Cette expertise pourra être puisée de l'AWF.
- Son travail contribuera également à décrire les caractéristiques écologiques des ressources et les conditions de l'extension proposée.

Le biologiste travaillera pendant 06 mois et à temps plein

2.4 Socio - anthropologue

- Repérer les autres intéressés (parties prenantes)
- Contribuer à l'établissement d'une stratégie de participation publique (identification des intérêts et des groupes d'intérêts et la stratégie de leur participation)

Le socio – anthropologue travaillera pendant 03 mois et à temps plein. Son expertise pourra être provenir de SNV

2.5 Agro – économiste

- Collecter des données sur l'utilisation des ressources naturelles par les communautés locales en vue de décrire les caractéristiques socio économiques du corridor
- Repérer les tendances qui se dégagent dans l'utilisation des ressources, leurs conditions les besoins des populations locales.

L'agro – économiste travaillera pendant 06 mois et à temps plein. Son expertise proviendra de l'ICRAF

2.6 Spécialiste en Genre

- Cette expertise est requise pour identifier le rôle genre et minorité et son implication dans le processus de planification de l'utilisation des terres. Elle pourra provenir de REFADD

Le spécialiste en genre travaillera pendant 03 mois et à temps plein

2.7 Juriste

- Analyser le processus légal existant pour l'approbation du Plan de gestion des Aires protégées
- Evaluer le statut juridique de l'extension proposée

Comme pour le spécialiste en GIS, le juriste travaillera à temps partiel et durant toute la durée du projet. Cette expertise proviendra de l'AWF.

2.8 Expert du gouvernement (DRFC)

Un expert du gouvernement Congolais est requis en vue d'une bonne communication du programme avec le MECNT. Ce rôle sera joué par la DRFC qui est responsable de la gestion de la faune dans les zones banales. Le travail de l'expert du gouvernement sera à temps partiel et durant toute la durée du projet.

2.9 Représentant des populations /ONG locales

De même que pour le gouvernement, une ONG locale, PERSE, mise en place par les populations et dotée de la personnalité juridique est également requise pour servir d'interface avec la population et pour assurer son implication dans le processus de planification de l'utilisation des terres. Le représentant de l'ONG travaillera à temps partiel et durant tout le cycle du projet.

3 Analyse du processus légal pour l'approbation du Corridor

3.1 Statut juridique actuel du corridor

D'après le Code Forestier Congolais, le bloc forestier ciblé revêt le statut juridique de Forêt protégée¹. La vision de la communauté locale est que ce bloc forestier lui soit légalement restituée et qu'elle en assure elle-même la gestion, surtout la protection des espèces rares par la réglementation de la chasse.

3.2 Plan d'action envisagé pour que le corridor du statut légal

Jusqu'à présent les textes d'application en matière de foresterie communautaire ne sont pas encore pris. A la réunion du comité technique de validation des textes d'application du code forestier, le Secrétaire général a levé l'option selon laquelle, ces textes compte tenu de la difficulté qu'on a à cerner la notion de foresterie communautaire et des divergences d'opinion qu'il y a autour de la question seront examinés plus tard, on fini d'abord les autres. Donc jusque là, ta question demeure sans réponse. (Francis Mbenda, 21 juillet 2008).

En attendant que les mesures d'application relatives soient prises, la stratégie suivante a été envisagée :

¹ Code forestier Congolais

- Organisation des communautés locales en une structure de communication et de gestion durable des ressources naturelles. Cette organisation a déjà été faite (Octobre 2005) ;
- Légalisation du statut de la structure auprès des autorités politico administratives (AT, CDD, PROGOU, MinJust et Présidence) : Agrément provisoire du PROGOU déjà obtenue.
- Négociation avec la Direction des Ressources Fauniques en vue de la signature d'un contrat de gestion de la macro zone
- Formulation de la demande d'octroi du bloc forestier à la communauté riveraine au Ministère de Tutelle

3.3 Personne à contacter au sein du MECNT par l'équipe de planification

Pour suivre le dossier de légalisation, il faudra contacter le Directeur juridique du Ministère, actuellement Monsieur Vundu. Il faudra aussi associer le Conseiller Chargé de Forêt du Ministre de l'Environnement

3.4 Proposition de désignation de l'aire protégée

Le projet d'arrêté portant légalisation du statut du bloc forestier sera rédigé par le conseiller juridique de l'AWF et par celui du Ministre de l'ECNT

3.5 Personne à contacter au sein du MECNT par l'équipe de planification

Pour suivre le dossier de légalisation, il faudra contacter le Directeur juridique du Ministère, actuellement Monsieur Vundu. Il faudra aussi associer le Conseiller Chargé de Forêt du Ministre de l'Environnement, Monsieur José Ilanga. De même, il faudra également impliquer le Directeur des Ressources Fauniques et Chasse qui a la charge d'assurer la gestion des espaces banales.

3.6 Calendrier de stratégie de désignation officielle

Mois	Tache	Stratégie
01 ^{er} trimestre	Demande de la personnalité juridique auprès du Ministère de la Justice	Introduction et suivi du dossier auprès du Ministre de la justice par le Chef d'équipe et le conseiller juridique
02 ^{ème} trimestre	Négociation avec la Direction des Ressources Fauniques en vue de la signature d'un contrat de gestion de la macro zone	Réunions de concertation avec la DRFC : Conseiller juridique, chef d'équipe et présidents des ONG GACC et PERSE
03 ^{ème} et 04 ^{ème} trimestres	Formulation de la demande d'octroi du bloc forestier à la communauté riveraine au Ministère de Tutelle	Introduction et suivi du dossier auprès du Ministre de la justice par le Chef d'équipe et le conseiller juridique

La signature de l'arrêté portant légalisation du corridor dépendant de la volonté du Ministre, nous n'avons pas planifié cette activité dans le calendrier.

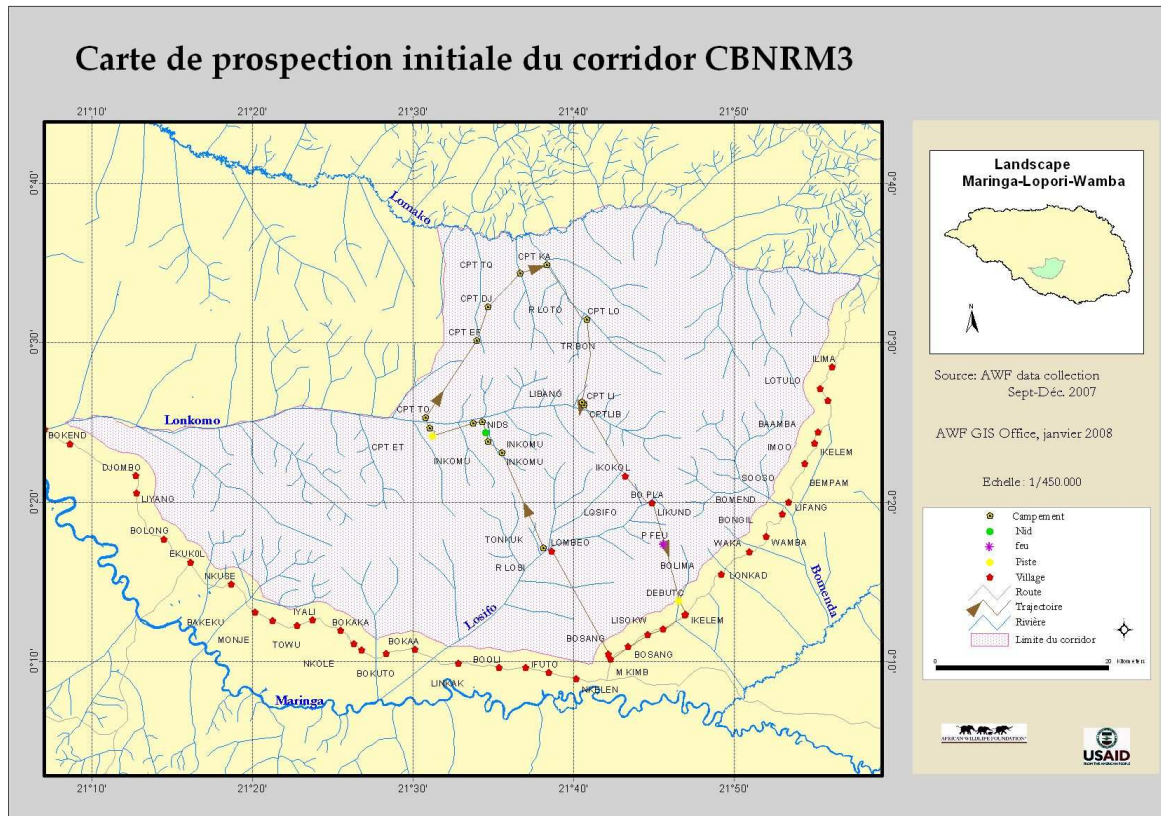
3.7 Proposition de désignation de la macro zone

Le projet d'arrêté portant légalisation du statut du bloc forestier sera conjointement rédigé par le conseiller juridique de l'AWF et par celui du Ministre de l'ECNT

4 Recueil ou collecte des données

4.1 Données disponibles

Les données actuellement disponibles concernent la localisation géographique, les différents villages et groupements riverains, l'appartenance administrative, l'origine anthropologique et historique, quelques aspects de la vie socio économique, quelques cours d'eau, les différentes parties prenantes, les limites préliminaires de la zone forestière ciblée ainsi que des indications de la présence de quelques espèces grands mammifères et des activités anthropiques dans une portion du terroir délimité. Plus de données sont requises pour couvrir l'ensemble des caractéristiques de la macro zone ainsi que pour définir les conditions désirées, les objectifs, les directives et les activités à mettre en œuvre.



4.2 Données à collecter

Les données à recueillir devront compléter les aspects physiques, écologiques et socioéconomiques, les installations infrastructurelles, la description de l'utilisation des terres, des menaces connues ayant un impact sur les ressources, les défis futurs et les influences nouvelles ou changeantes (par ex. La Décentralisation) qui pourraient s'exercer sur le corridor ainsi que l'évaluation de l'autorité de gestion gouvernementale dans la macro zone et sa capacité à mettre le plan en oeuvre et à faire appliquer les lois.

4.3 Stratégie pour obtenir les données manquantes

Tache à accomplir	Stratégie pour accomplir la tâche	Période
Deuxième Prospection basée sur la faune et général et sur les bonobos en particulier	<ul style="list-style-type: none"> • Concertation avec les parties prenantes, • Cartographie et géo référence participatives ainsi que digitalisation des indices de présence et restitution aux communautés locales 	01 ^{er} trimestre
Décrire les caractéristiques et les ressources	<p>Mener une enquête bio socio économique basée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien et questionnaires au niveau des villages avec les communautés (N = 60 ménages) sur les aspects socio économiques par une équipe de collecte des données (N=12); • Observation et géo référence des caractéristiques physiques, écologiques socio économiques sur le terrain à l'aide d'une équipe de collecte des données (N = 13) 	02 & 03 ^{ème} trimestre
Evaluer le statut juridique de la zone	Revue des textes réglementaires relatifs	04 ^{ème} trimestre

5 Stratégie de participation publique

Les différentes parties prenantes participeront dans les étapes du processus de planification à travers les mécanismes suivants :

5.1 *Mise en place d'un cadre de concertation des parties prenantes.*

Les représentants de la population seront impliqués d'abord dans la mise en place du cadre de concertation des parties prenantes de la macro zone. Ce cadre de concertation comprendra les représentants des parties prenantes localisés au niveau des groupements : les notables des clans et villages, les de villages, le Président de l'ONG PERSE, les représentants des associations, le Chef et les Notables principaux de groupements, les représentants des Eglises (N=4), les responsables d'Ecoles (N=2 Total : environ 25 membres. Le cadre de concertation aura jouera le rôle suivant:

- Sensibiliser les communautés locales dur le programme MLW
- Assurer la gestion des conflits sociaux
- Suivre et évaluer l'impact du programme sur le bien – être social de la population
- Relancer le dynamisme des cadres de concertation dans tous les coins du Landsape.

5.2 *Sélection des représentants.*

Les représentants des parties prenantes au sein du cadre de concertation précités participeront dans le processus de planification également lors de la sélection des assistants locaux pour la cartographie et la géo référence participatives des campements de chasse (01 personne par village, total : 47 personnes) et pour les recensements biologiques ($X = 12 \times 7 = 84$), pour les enquêtes socio économiques villageoises et pour le micro zonage ($X = 5 \times 7 = 35$). Cette sélection se fera à la lumière des critères approuvés par tous.

5.3 *Atelier d'analyse des menaces et opportunités avec prise de décision concertée*

Le cadre de concertation précité participera également à l'atelier d'analyse des menaces et opportunités. Il participera aussi dans la définition de la vision, des objectifs et des directives en vue de l'élaboration du Plan de gestion de l'extension proposée. A chaque fois, $X = 25$ personnes pendant 03 jours, soit 75 hommes – jours.

5.4 *Identification du processus de légalisation.*

Les différentes autorités politico administratives ont déjà été impliquées dans la planification lors de la prospection initiale (concertation des parties prenantes). Elles le seront encore lors du processus de légalisation de l'extension. Chef de Secteur, Administrateur de Territoire, Commissaire de District, Ministre Provincial de l'Environnement, Gouverneur de Province, Ministre National de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme.)

5.5 *Atelier d'élaboration et de validation du plan de gestion*

Le cadre de concertation des parties précité ($X = 25$) sera également impliqué dans le processus de planification de l'élaboration du plan de gestion. Il en sera de même des représentants de l'ICCN et de CREF. Cet atelier sera organisé sur invitation de l'équipe de planification

6 Conditions désirées et objectifs

Les conditions désirées de cette macrozone s'intègrent dans le cadre de celles de l'ensemble du Landscape MLW : faire de l'aire forestière une macro zone viable dans laquelle la désirabilité sociale, la profitabilité économique et la connectivité écologique sont assurées.

Pour atteindre cette vision, les objectifs globaux suivants devront être atteints, après discussion avec l'équipe de planification et les représentants des parties prenantes.

1. Disponibiliser 15% du terroir en vue de servir de corridor migratoire assurant la connectivité entre la RFLY et le CADJOBÉ ;

2. Orienter une autre portion de terre à servir de fonction écologique de terres marécageuses dans les bordures de grandes rivières ;
3. Réserver 10 ha par ménage sur une bande de 02 à 05 km de terre de part et d'autre de l'axe routier dans les complexes ruraux en vue de satisfaire les besoins agricoles ;
4. Affecter le reste de terres à la chasse, la pêche, la cueillette des produits forestiers non ligneux en vue de répondre au bien être social de la population riveraine.

La stratégie pour discuter des conditions désirées, des objectifs et des directives concernant l'utilisation des ressources consiste à organiser un atelier à l'intention de l'équipe de planification et le cadre de concertation des parties prenantes, voir point 5.3

7 Micro zonage, objectifs et des directives pour chaque micro zone

Le micro zonage comprendra les étapes ci – après. Voir tableau suivant.

Tache	Stratégie pour accomplir la tâche	Période d'exécution de la tâche
Identification, repérage des micro zones	Focus group des représentants des parties prenantes au sein d'un cadre de concertation	05 ^{ème} trimestre
Cartographie des micro zones et description des caractéristiques des ressources	Cartographie, géo référence participatives, téléchargement, digitalisation et impression de la carte des micro zones	05 ^{ème} trimestre
Intitulé de chaque micro zone et justification des règles de gestion différentes à chaque micro zone	Atelier de restitution de la carte de micro zonage aux parties prenantes et de validation de la carte par eux	05 ^{ème} trimestre
Définition des objectifs et des directives pour réaliser ces objectifs	Atelier de restitution de la carte de micro zonage aux parties prenantes et de validation de la carte par eux	05 ^{ème} trimestre

8 Obtention de l'approbation ou l'aval officiel du Plan

Le draft d plan de gestion sera rédigé par le chef d'équipe, discuté par l'équipe de planification et validé par les représentants des parties prenantes. Cela se fera sous forme de réunions et d'ateliers, comme le montre le tableau ci – après.

Tâche à accomplir	Stratégie	Participant	Période
Rédaction du plan de gestion	Tache continue à mesure que les données sont collectées.	Chef d'équipe	Progressivement
Discussion sur le draft du Plan de gestion	Réunion	Equipe de planification	Progressivement
Validation du Plan de gestion	Atelier	Equipe de planification et représentants des parties prenantes intéressées	06 ^{ème} trimestre
Soumission du Plan de gestion à l'autorité compétente	Contact avec le Ministère de tutelle	Chef d'équipe de planification	07 ^{ème} trimestre

9 Mise en œuvre le Plan

Une fois approuvé et financé, le Plan de Gestion sera conjointement mis en œuvre la DRFC, l'ICCN et l'ONG PERSE. Le premier pour suivre l'utilisation de la faune dans la macro zone en général, le second suivre les flux migratoires des grands mammifères dans le corridor et le deuxième pour veiller

à ce que les besoins socio économiques de la population sont pris en compte. Les activités de développement socio économique seront appuyées par les autres membres du Consortium MLW (SNV, RFADD, ICRAF et WFC) alors qu'AWF assurera le suivi de la réduction de la destruction de la la faune et de l'habitat. Cette mise en œuvre se fera conformément au Plan Annuel d'Activités d'une année basé sur le calendrier d'activité de mise en œuvre qui sera élaboré à cet effet par l'équipe de planification et les parties prenantes. Le tableau suivant résume la stratégie pour mettre le plan en œuvre.

Tache à accomplir	Stratégie pour accomplir la tâche	Période
Classer par ordre de priorité les activités de gestion nécessaires, en mettant l'accent sur les points qui sont les plus pressants pour la réussite de l'aire protégée. Des exercices de budgétisation peuvent s'avérer utiles pour aider les planificateurs à examiner en profondeur les coûts réels des activités et à prendre des décisions difficiles sur les tâches qui peuvent être accomplies de manière réaliste compte tenu d'un budget limité	Atelier avec de l'équipe de planification avec le cadre de concertation	7 ^{ème} trimestre
Etablir un calendrier des activités de mise en œuvre prioritaires qui sont envisagées pendant la durée du Plan de gestion (5 – 10 ans)	Atelier avec de l'équipe de planification avec le cadre de concertation	7 ^{ème} trimestre
Etablir un plan de travail annuel pendant la première année de mise en œuvre, en précisant les catégories d'actions spécifiques, ainsi que leurs besoins en ressources (humaines et matérielles) et quelles sont les parties responsables. Fournir un échéancier et un budget pour l'exécution du plan de travail	Atelier avec de l'équipe de planification avec le cadre de concertation	7 ^{ème} trimestre

10 Suivi et l'évaluation du Plan de gestion

En voici le plan stratégique :

Tache à accomplir	Stratégie pour accomplir les tâches	Période
Classer par ordre de priorité les besoins de suivi, en reliant les activités de suivi aux aspects permettant de déterminer l'efficacité du plan	Atelier avec de l'équipe de planification avec le cadre de concertation	01 - 08 ^{ème} trimestre
Compte – tenu des budgets et ressources disponibles, déterminer quelles seront les activités de suivi qui seront conduites et comment	Atelier avec de l'équipe de planification avec le cadre de concertation	01 - 08 ^{ème} trimestre
Déterminer les personnes qui seront chargées de chaque activité de suivi, établir un échéancier et un budget pour chaque activité	Atelier avec de l'équipe de planification avec le cadre de concertation	01 - 08 ^{ème} trimestre
Expliquer comment les résultats de suivi fourniront des informations pour adapter l'orientation de la gestion du plan.	Réunion de l'équipe de planification avec le cadre de concertation des parties prenantes en vue de l'analyse des rapport de suivi et évaluation conformément aux objectifs, aux	7 ^{ème} trimestre

	résultats attendus et aux activités.	
--	--------------------------------------	--

Le travail de suivi et d'évaluation se fera soit par le Cadre de concertation, soit par les bailleurs, soit par le Consortium MLW, soit par le Comité de Pilotage... bref par l'une ou l'autre des parties prenantes. Il se déroulera pendant la mise en œuvre du plan : à Kinshasa et dans le Landscape MLW. A Kinshasa, par consultation des rapports d'activités et dans le Landscape par des enquêtes de terrain pour confirmer les rapports d'activités.

Celui d'évaluation se fera par toutes les parties prenantes lors d'un atelier qui les regroupera dans le Landscape MLW. La première évaluation adaptative du Plan de gestion une fois approuvé et financé interviendra cinq années après sa mise en œuvre, le temps de constater l'accumulation de nouvelles informations et le changement des conditions intrinsèques et extrinsèques à l'extension proposée.

11 Suivi et évaluation du Plan d'action du LUPP strategy document

11.1 Suivi

Le suivi du plan d'action sera réalisé en rapport avec les objectifs et consistera à vérifier si le Plan d'action évolue conformément aux normes tels qu'édictées par les parties prenantes. C'est pour cela que des indicateurs de performance, des méthodes, des moments et des responsables de suivi ont été suggérés. Cependant, dans le tableau suivant, nous n'avons repris que les normes de l'USAID / CARPE étant donné qu'il les a clairement spécifiées comme « Taches » pouvant lui servir d'outils de suivi dans le US Forest Service Guide to Protected Area Management Planning in Central Africa. Une flexibilité est donc réservée à cette structure telle qu'elle pourra incorporer dans son sein les indicateurs de suivi qui seront éventuellement formulés par les autres parties prenantes.

Objectif	Questions spécifiques	Indicateurs de performance	Méthodes de suivi	Moment de suivi
Identifier une équipe de planification et définir les rôles	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe de planification est – elle identifiée conformément aux normes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des membres de l'équipe de planification et des experts identifiés avec qualifications, rôles et responsabilités définies 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des contrats de travail ou de consultance termes de référence des membres de l'équipe de planification 	Fin du premier trimestre de l'implémentation du Plan d'action
Analyser le processus législatif existant pour l'approbation du Plan de gestion des forêts communautaires	<ul style="list-style-type: none"> Le processus législatif pour l'approbation du Plan de gestion des forêts communautaires a t – il été analysé conformément aux normes ? 	<ul style="list-style-type: none"> 01 rapport sur l' « analyse du processus légal pour l'approbation du Plan des Forêts communautaires en RDC » 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation du rapport sur l'analyse du processus d'approbation disponible 	Fin du second trimestre de l'implémentation du Plan d'action
Etablir une stratégie de participation publique	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie de participation publique des intéressés est – elle établie conformément aux normes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de catégorie d'intérêts des parties prenantes et des groupes d'individus possibles pour représenter ces intérêts et la priorité de leur intervention dans le Plan % de ceux qui participeront à l'élaboration du Plan de gestion avec explication, priorisation et mode d'engagement 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation du rapport sur la participation des parties prenantes dans le processus de planification en vue de l'élaboration du Plan de gestion 	Fin du troisième trimestre de l'implémentation du Plan d'action
Classement des actions de planification par ordre de priorité	<ul style="list-style-type: none"> Durant tout le processus de planification, les activités sont – elles classées par ordre de priorité ? 	<ul style="list-style-type: none"> Différentes étapes du Plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation du Plan d'action disponible 	Premier trimestre
Définir les objectifs et les conditions désirées, en décrivant les	<ul style="list-style-type: none"> Les objectifs et les conditions désirées sont – elles définies conformément aux 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions/ateliers avec les intéressés pour définir les objectifs et les conditions désirées % des intéressés qui on participé à 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des PV des réunions avec les intéressés et des rapports sur les ateliers 	Fin du troisième trimestre

conditions désirées s'appliquant pour l'ensemble de l'aire protégée	normes ?	la définition des conditions désirées	de définition des conditions désirées et des objectifs avec les parties prenantes	
Définir les directives concernant l'utilisation des ressources pour l'ensemble de l'aire protégée	<ul style="list-style-type: none"> Les directives ont – elles été définies conformément aux normes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions/ateliers avec les intéressés pour définir les directives % des intéressés qui ont participé à la définition des directives Nombre de catégories de directives (globales et spécifiques) et d'exceptions 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des PV des réunions et des rapports sur les ateliers avec les parties prenantes sur la définition des directives Participation directe à l'atelier 	Fin du quatrième trimestre
Identifier les micro – zones, les régions nécessitant des activités de gestion particulières et définir les objectifs et les directives nécessaires pour chacune d'elles	<ul style="list-style-type: none"> Les micro zones ont – elles été identifiées et cartographiées conformément aux normes ? 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de micro zones nécessitant une protection, une gestion ou des directives particulières avec cartes et objectifs relatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation des rapports sur le micro zonage de l'extension proposée 	Fin sixième trimestre
Mettre en œuvre le Plan	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre du Plan de gestion se fait – elle conformément aux normes ? 	<ul style="list-style-type: none"> 01 calendrier de mise en œuvre d'activités prioritaires pendant 5 – 10 ans 01 Plan de travail annuel pendant la première année de mise en œuvre avec catégories d'actions spécifiques, besoins en ressources humaines, matérielles et financiers ainsi que responsables d'exécution 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation du calendrier de mise en œuvre, du Plan de travail annuel Visite de terrain 	Fin huitième trimestre
Assurer le suivi et l'évaluation du Plan de gestion	<ul style="list-style-type: none"> Les activités de suivi sont – elles identifiées et planifiées suivant les normes ? 	<ul style="list-style-type: none"> 01 plan de suivi est élaboré par l'équipe de planification en collaboration avec les intéressés 	<ul style="list-style-type: none"> Consultation du Plan de suivi dans le Plan de gestion 	Fin huitième trimestre

11.2 Evaluation

L'évaluation du Plan d'action pour la légalisation du statut et pour l'élaboration du Plan de gestion du Corridor fera à la lumière des rapports de suivi tels que ci – haut décrits. Pour cela, les rapports d'activités de l'équipe de planification seront régulièrement transmis à la Direction de l'USAID /CARPE (soit trimestriellement) ainsi qu'aux autres parties prenantes intéressés. Ces rapports seront aussi régulièrement analysés par ladite Direction et par d'autres parties prenantes. A la lumière de ces rapports, les différentes parties prenantes se rendront compte si le plan évolue suivant les normes ou pas. Au cas positif, l'ont laissera évoluer le plan vers l'élaboration du plan de gestion. Si non un changement d'orientation du plan sera décidé par les parties prenantes. Les parties prenantes informeront les membres de l'équipe de planification des résultats du suivi et de l'évaluation afin qu'eux aussi se rendent compte si le plan évolue dans la bonne direction ou s'il nécessite des changements.

12 Chronogramme ou calendrier de mise en œuvre du Plan d'action

Etapes du Plan d'action	Tri 1	Tr 2	Tr 3	Tr 4	Tr 5	Tr 6	Tr 7	Tr 8
Identification de l'équipe de planification								
Etablissement d'une stratégie de participation publique								
Analyse du processus légal pour l'approbation du PG des Forêts communautaires								
Collecte, analyse, rapportage des données et restitution des résultats aux parties prenantes intéressées								
Définition des objectifs, des conditions désirées, menaces et opportunités, des directives								
Micro – zonage de différentes aires de gestion et directives particulières								
Légalisation du Statut et obtention l'approbation officielle du Plan de Gestion								
Mise en œuvre du plan								
Suivi et évaluation								
Rapportage								

Comme on peut le constater, nous n'avons pas inclus les trois dernières étapes (mise en œuvre, suivi et évaluation ainsi qu'évaluation adaptative du Plan) dans ce chronogramme. Cela du fait que leur budget dépendra du financement du plan de gestion une fois élaboré par l'équipe de planification, validé par les parties prenantes et approuvé par l'autorité compétente.

13 Budget détaillé par rubrique de dépenses.

Plan d'action pour l'élaboration du Plan de gestion du Corridor PA1 – CBNRM2									
Activités	Personnel de base	Personnel local	Transport	Equipement	Bureau Dépenses & fournitures	Formation	Réunions et ateliers	Consultation	Total
Identification de l'équipe de planification	104000				50			420	470
Etablissement d'une stratégie de participation...		490	5630	5100	100		180		11580
Analyse du processus légal								2400	2400
Collecte, encodage, analyse, rapportage	43200	12150	5630	30000	2000	3000	90		69070
Définition conditions désirées, objectifs, directive		490	5630	2500	5000		2400		16020
Micro zonage de différentes aires et directives	4800	3150	1580				1890		11420
Légalisation statut et approbation PG			200				2000		2100
Suivi et évaluation		560	2980				600		4140
Total	152000	16840	21650	37600	7150	3000	7160	2820	221200

a) Identification de l'équipe de planification

- **Personnel de base** : il s'agit des membres de l'équipe de planification. 500\$/mois pour un service partiel et 1000\$/mois pour un service à temps plein. Total 104000\$
- **Dépenses et fourniture de bureau** : il s'agit des cartes de communication avec les membres du jury de sélection et avec les candidats membres de l'équipe de planification à sélectionner.
- **Consultation** : Cette consultation consistera dans la constitution d'un Jury en vue de sélectionner les membres de l'équipe de façon progressive, à mesure que le projet évolue. Le jury de sélection sera composé de 04 personnes (AWF, PERSE et DRFC et 01 représentant du Consortium). Chaque membre du jury de sélection recevra une prime de 20\$ par jour. Au total, six réunions de sélection des membres de l'équipe de planification seront réalisées.

b) Etablissement d'une stratégie de participation publique.

- **Personnel local** : 07 conducteurs de motos pour conduire les 07 membres de l'équipe de planification en descente sur le terrain pour identifier les parties prenantes et élaborer la stratégie de participation publique, chaque conducteur recevant 5\$ par jour, pour une durée totale de 14 jours.
- **Transport** : il s'agit du transport aérien aller retour des 07 membres de l'équipe de planification en descente sur le terrain pour mission d'identification des parties prenantes, un billet aller retour Kinshasa – Basankusu – Kinshasa par la société d'aviation Filair revenant à 700\$. A ajouter à cela, le coût du transport du carburant : 21 bidons de 25 litres par 7 journaliers à raison de 5\$ par jour par journalier pendant 06 jours de transport ; soit un total de $630 + 4900 = 5630\$$
- **Équipement** : par équipement, nous entendons ici le carburant : 700 litres d'essence (1400\$) et une moto Yamaha Type DT 125 (3700\$), soit un total de 5100\$
- **Dépenses et fournitures de bureau** : tout ce dont l'équipe aura besoin comme support administratif pour accomplir le travail au terrain
- **Réunions** : réunions avec l'administration de territoire et la société civile de Befale, le secteur de Duale avec 07 groupements, à raison de 30\$ pour rafraîchissement des réunions, soit un total de 150\$.

c) Analyse du processus légal

- **Consultation** : il s'agit du Juriste qui va réaliser ce travail pendant 03 mois, à raison de 800\$ par mois, soit un total de 2400\$

d) Collecte, encodage, analyse, rapportage et restitution des données de base

- **Personnel de base** : 06 membres de l'équipe de planification travaillant pendant 09 mois à raison de 800\$ par mois, soit un total de 43200\$
- **Personnel local** : il s'agit d'abord des conducteurs moto : 07 conducteurs motos pour une durée de 90 jours à raison de 5\$ par jour par conducteur, soit un total de 3150\$; ensuite d'assistants locaux pour la collecte des données bio socio économiques : 20 assistants locaux collectant les données pendant 90 jours, à raison de 5\$ par jour par assistant local, soit un total de 9000\$, soit un total général de 12150\$
- **Transport** : même explication que pour l'établissement de la stratégie de participation publique
- **Équipement** : il s'agit d'une estimation des dépenses d'équipement : laptop portable, imprimante, groupe électrogène, photocopieuse, appareil photo numérique, GPS, boussole, Thuraya, bottines, imperméables, paires de jumelles, etc. Ce qui manque sera la contribution de l'AWF.
- **Dépenses et fournitures de bureau** : comme pour le point précédent, il s'agit d'une estimation du coût du consommable (papiers, stylos, bloc notes, attaches, agrafeuses, papier collant, ...) pour l'ensemble de l'équipe de planification ;
- **Formation** : 20 assistants locaux seront formés pendant 30 jours sur les techniques de collecte des données en biodiversité forestière, à raison d'une dépense de 5\$ par jour pour chaque formé, soit un total de 3000\$
- **Atelier et ou réunions** : 03 réunions : d'information des parties prenantes, de sélection des assistants locaux et de restitution de la collecte des données, à raison de 30\$ pour rafraîchir les réunions.

e) Définition conditions désirées, objectifs, directive sur l'utilisation des ressources

- **Personnel local** : 07 conducteurs de motos pour conduire les 07 membres de l'équipe de planification en descente sur le terrain pour organiser l'atelier de restitution des résultats, d'analyse des menaces et opportunités, d'analyse des états des lieux selon les critères de zonage, de fixation des conditions désirées ainsi que des objectifs, chaque conducteur recevant 5\$ par jour, pour une durée totale de 14 jours, soit.
- **Transport** : il s'agit du transport aérien aller retour des 07 membres de l'équipe de planification en descente sur le terrain pour mission d'organisation de l'atelier, un billet aller retour Kinshasa – Basankusu – Kinshasa par la société d'aviation Fil Air revenant à 700\$. A ajouter à cela, le coût du transport du carburant : 21 bidons de 25 litres par 7 journaliers à raison de 5\$ par jour par journalier pendant 06 jours de transport ; soit un total de $630 + 4900 = 5630\$$
- **Équipement** : il s'agit de l'estimation du coût d'un projecteur pour la présentation des résultats lors de l'organisation de l'atelier de restitution pour analyser les menaces et opportunités, les états des lieux, etc.
- **Fourniture et dépenses de bureau** : il s'agit d'une estimation du coût du consommable (papiers, stylos, bloc notes, attaches, agrafeuses, papier collant, ...) pour l'ensemble de l'équipe de planification ;
- **Réunions et ateliers** : c'est la collation des participants à l'atelier ; soit 30 participants pendant 04 jours à raison de 20\$ par participant par jour, soit 2400\$.

f) Micro zonage de différentes aires et directives pour chacune d'elles

- **Personnel de base** : un spécialiste en cartographie sera sélectionné pour le travail de micro zonage pendant 06 mois, à raison de 800\$ par mois, soit 4800\$
- **Personnel local** : il s'agit de 02 conducteurs de motos pendant 90 jours, à raison de 5\$ par jour par conducteur, soit 900\$ et ensuite de 05 assistants locaux sélectionnés pour le micro zonage pendant 90 jours, à raison de 5\$ par jour par assistant local, soit 2250\$, soit encore un total de 3150\$.
- **Transport** : c'est l'ensemble des coûts de transport pour le voyage aller retour du spécialiste en cartographie et du chef d'équipe de planification pour le micro zonage ($2 \times 700\$ = 1400\$$) ainsi que pour le transport de 6 bidons de 25 litres d'essence de Basankusu à Likundjumba ($6 \text{ bidons} \times 6 \text{ jours} \times 5\$ = 180\$$) soit un total de 1580\$
- **Ateliers ou réunions** : 03 réunions : d'information des parties prenantes, de sélection des assistants locaux et de restitution sur le micro zonage, à raison de 30\$ pour rafraîchir les réunions, soit 90\$ et collation des participants à l'atelier de validation du plan de micro zonage et de définition des directives appropriées au micro zones; soit 30 participants pendant 03 jours à raison de 20\$ par participant par jour, soit 1800\$. Un total de 1890\$

g) Légalisation statut et approbation Plan de gestion

- **Transport** : il s'agit d'une estimation des dépenses qui seront engagées par le chef d'équipe de planification pour suivre le dossier auprès des Ministères et Direction appropriés
- **Réunion et atelier** : il s'agit aussi d'une estimation du coût des réunions et atelier pouvant éventuellement être organisés par les ministères et directions appropriées pour formaliser l'arrêté portant extension de la Réserve et approbation du Plan de gestion.

h) Suivi et évaluation

- **Personnel local** : il s'agit des conducteurs des motos pour les deux membres éventuels d'AWF ou de l'USAID/CARPE ou autre qui feront la descente sur le terrain pour le suivi, dans l'hypothèse deux missions de suivies seront effectuées par année, soit 4 missions. Dans ce cas, 04 fois 02 personnes transporteront les 02 délégués pendant 14 jours, à raison de 5\$ par jour par conducteur, soit
- **Transport** : ce sont les 04 billets des 02 missionnaires ($700 \times 4 = 2800$) et le coût du transport du carburant (06 personnes, pendant 06, à raison de 5\$ par personne par jour, soit 180\$), soit un total de 2980\$
- **Réunions** : estimation selon laquelle les deux délégués tiendront 04 fois trois réunions avec les parties prenantes (Administration de territoire de Befale, Secteur de duale, 5 réunions par mission, à raison de 30\$ par réunion et pour 4 missions de suivi : 600\$).

